

Architecte

DARAGON CHEYSSON ARCHITECTES

Tel : 04.50.26.67.69
agence@daragon-cheysson.fr

Economiste

EA2C

EA2C
04.76.51.66.06
natacha.vergnon@ea2c-ing.com

B.E.T. Structure BA

PLANTIER

PLANTIER
04.50.67.63.74
info@plantier.eu

B.E.T. Fluides

CETRALP

CETRALP
04.50.64.10.82
brigitte@cetralp.fr

Contrôleur technique

ALPES CONTROLES

ALPES CONTROLES
06.85.33.73.48
doyon@alpes-controles.fr

Géotechnicien

POLLET VILLARD

GEOTECHNOLOGIE

Tel : 06.80.88.46.21
geotechnologie@pvm.com

Maître de l'Ouvrage



NEOSENS
immobilier

NEOSENS IMMOBILIER

4, rue des Artisans - Parc des Erables

74100 - VETRAZ-MONTHOUX

Téléphone : 04.50.80.38.80

fcollomb@neosens-immobilier.com
kevinjeandin@gmail.com

Projet

Construction de logements collectifs
PREMIERE LODGE
Route Du Rocher
74260 - LES GETS



PLAN DE VOIRIE

PC PRO DCE **MDT** DET VISA EXE DOE

Date	Indice	Objet de la modification
12/04/2019	A	Marché de Travaux

PIECE	5.2	Dossier : 17-62	A	INDICE
		Suivi par : Fabien B. - Mickaël MP		
		Echelle : 1/200ème		
Ce document reste entièrement la propriété intellectuelle d'ALP VRD Ingénierie				

⚠ Lors de la rédaction du DCE, le dossier "GETS 2" n'avait pas été étudié par la MOE BATIMENT. Le dossier est à actualiser une fois leurs études réalisées.

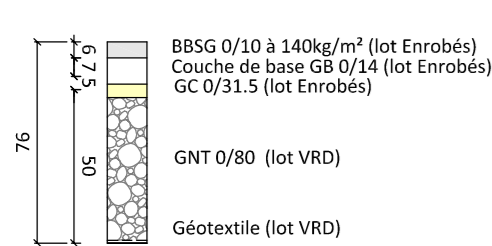


LEGENDE DU PROJET

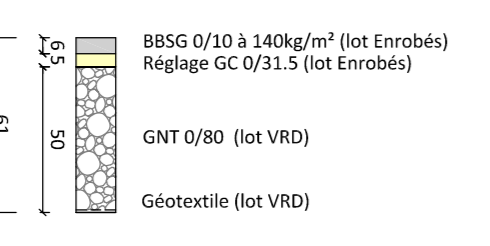
- BORDURE 15X25 GRANIT
- ENROBES TYPE BBSG 0/10 A 140 kg/m³
- REVETEMENT BETON DESACTIVE
- GRAVIER PIED DE FACADE -> BOULE
- ESPACES VERTS
- ESPACES VERTS AVEC TOILE
- STABILISE
- NIVEAU FINI DE LA VOIRIE
- PENTE VOIRIE DE 2.0%
- GRILLE 50 x 50
- CANIVEAU
- DALLE PODOTACTILE
- ARBRES A PLANTER : chamaecyparis lawsoniana ellwoodii 40/60

STRUCTURE

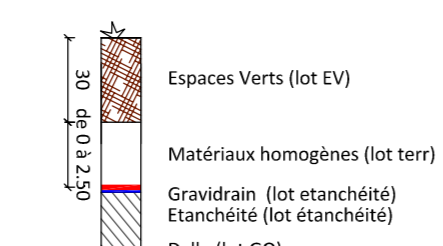
VOIRIE COMMUNALE



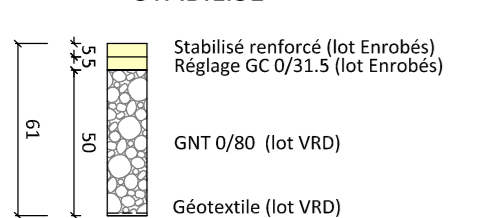
VOIRIE



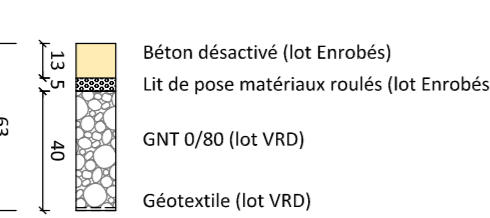
ESPACES VERTS SUR DALLE



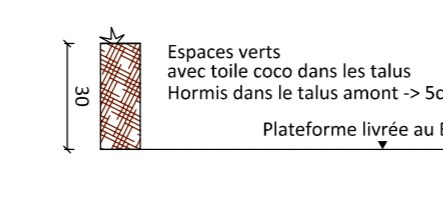
STABILISE



BETON NON CIRCULE



ESPACES VERTS



Ce plan est valable uniquement pour les ouvrages VRD. Il ne doit en aucun cas être utilisé pour des implantations de bâtiments, de foncier et de travaux spéciaux.
Les niveaux de dalle brutes, de terrassements, de sortie devront être validés au démarrage par les plans EXE à charge des entreprises.
Les coupes de terrassement sont données à titre indicatif.
Une mission G3-G4 devra être donnée au BET géotechnique afin de valider ce plan et les coupes de terrassement.
La position des soutènements est donnée à titre indicatif et doit être confirmé par GEOTECHNOLOGIE.
Les demandes de travaux en dehors des limites feront l'objet de demandes réalisées par le maître d'ouvrage